

Instruction Kibon (demande bon de garde)

1. Ouvrir le site Kibon (www.kibon.ch)



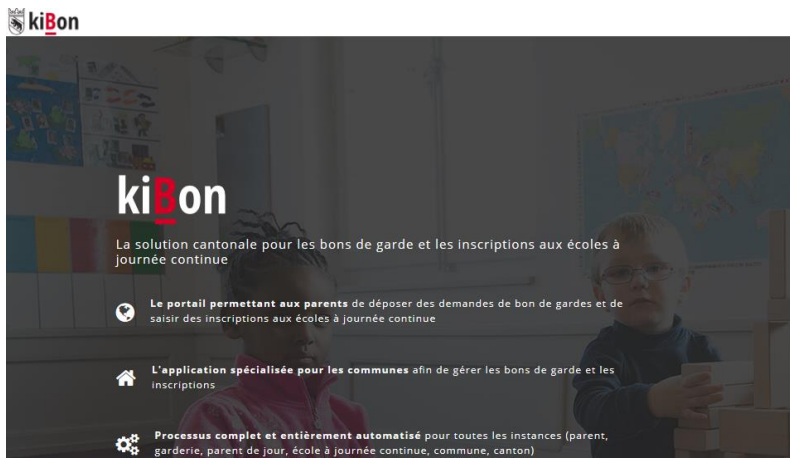
Demandez maintenant votre bon de garde ou votre inscription à une école à journée continue sur kibon.

[JE SUIS NOUVEAU CHEZ KIBON](#)

[CONNECTER](#)

[Informations pour les communes](#)
[Informations pour les garderies et les organisations d'accueil familial de jour](#)

«JE SUIS NOUVEAU CHEZ KIBON»



[Retour](#)

Je suis nouveau chez kibon

Je veux demander un bon de garde

Ma commune

[ENREGISTREMENT](#)

[Informations pour les communes](#)
[Informations pour les garderies et les organisations d'accueil familial de jour](#)

Choisir la **Commune de résidence** (et non lieu de la crèche)

«ENREGISTREMENT»

Les demandes pour la commune de Ins sont possibles dès maintenant. Les demandes pour les autres communes le seront dès le premier mars 2020.



2. Login avec BE-Login

https://www.belogin.directories.be.ch/cms/fr/welcome.html

Canton de Berne Page d'accueil Deutch Contact

BE-Login Page d'accueil

BE LOGIN

BE-Login est une plateforme facile d'utilisation, qui vous permet d'effectuer vos démarches auprès du canton de Berne. Après avoir passé les quelques étapes de la procédure d'inscription, BE-Login est à votre disposition 24h/24. Les services proposés sur BE-Login sont en constante évolution. L'accès est sécurisé et vos données bénéficient d'une protection optimale.

Identification à BE-Login

Identification

Nom d'utilisateur

Adresse électronique ou identifiant de collaborateur

Mot de passe

Connexion

[Mot de passe oublié](#)

S'inscrire
Si vous n'êtes pas encore inscrit-e à BE-Login, vous pouvez vous inscrire ici. [S'inscrire >>](#)

Information sur la protection des données
La protection de vos données est assurée par un, voire deux niveaux de sécurité. Nous vous signalons que l'utilisation de certains services peut en conséquence nécessiter une preuve supplémentaire de votre identité, afin d'exclure toute utilisation abusive par des tiers non autorisés. Nous vous renvoyons sur ce point aux [indications sur la protection des données](#) (PDF, 295 Ko, 1 page).

Services disponibles (sélection)

- > **Déclaration d'impôt**
Grâce à BE-Login, vous pouvez désormais téléverser vos justificatifs et télédéclarer de bout en bout (dépôt et validation en ligne).
- > **Subsides de formation**
Déposer une demande individuelle de bourse.
- > **Energies renouvelables**
Faire une demande de subvention pour votre bien immobilier ou demander une réunion d'information sur le sujet.
- > **Bons de garde**
Demandez un bon de garde pour votre enfant.
- > **eBau**
La procédure électronique d'octroi du permis de construire.

Services accessibles uniquement après inscription.

Contact
Support BE-Login
[Contact](#)
Horaires:
de 8h à 12h et de 13h à 16h30

Foire aux questions
La foire aux questions vous éclaire plus rapidement qu'une demande de renseignements auprès du service support. N'hésitez pas à consulter la [Foire aux questions](#).

Documents
[Procédure d'inscription](#) (PDF, 3 Mo, 21 pages)

© canton de Berne Impressum Dispositions légales

Se connecter avec BE-Login (obligatoire, comme pour la déclaration d'impôts).

Si vous n'êtes pas encore inscrit à BE-Login, vous pouvez vous inscrire depuis site.

3. Choisir «Formation» / «Bons de garde»

BE-Login Page d'accueil

Impôts **Formation** Infrastructure Transports Registre [Déconnexion](#) Mon compte

Formation professionnelle **Bons de garde** Bourses

Page principale > Formation > Bons de garde

[Imprimer cette page](#)

Bons de garde

En cliquant sur le lien suivant, vous pouvez faire une demande en ligne pour un bon de garde.

[kibon.ch](#)

[Haut de page](#)

Contact
Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration du canton de Berne
Office de l'intégration et de l'action social / Division Famille
Rathausgasse 1
Case postale
3000 Berne 8
Tél. +41 31 633 78 83
Fax +41 31 633 78 92
[Contact par courriel](#)
[Formulaire de contact](#)

© canton de Berne Impressum Dispositions légales



4. Faire une demande

«FAIRE UNE DEMANDE»

5. Demande de bons de garde

«CRÉER»



6. Données des requérants

Ins 2020/21 1re demande

En traitement par la personne requérante
Traité en dernier

1re demande ✓
Situation familiale ✓
Requérant-e ✎
Enfants
Prise en charge
Taux d'activité
Situation financière
Détérioration du revenu
Documents
Validation
Calcul provisoire

Requérant-e 1

Les champs obligatoires sont munis d'un *.

Sexe *
 Féminin
 Masculin

Prénom * Test Nom * Test

Date de naissance * 01.01.2020 Langue de correspondance souhaitée * **Allemand**

Rue * Test Numéro

Complément d'adresse

NPA * 3232 Localité * Ins

Pays * Suisse

Statut diplomatique
 Déménagement prévu
 Adresse postale / de notification différente
 Adresse de facturation différente

Courriel * test@test.ch

Portable e.g.: +41 79 123 44 55 Téléphone e.g.: +41 33 123 45 67

La correspondance est envoyée uniquement en français, pour autant qu'elle soit proposée par la commune. Sinon, la correspondance est envoyée dans la langue indiquée par la commune.

7. Enfants

2020/21 1re demande SUPPRIMER TOUTES LES DÉCISIONS MESSAGES (0)

En traitement par la personne requérante
Traité en dernier par

1re demande ✓
Situation familiale ✓
Requérant-e ✓
Enfants ✎
Prise en charge
Taux d'activité
Situation financière
Détérioration du revenu
Documents
Validation
Calcul provisoire

Enfants

Veillez saisir les enfants bénéficiant d'un accueil extrafamilial et les autres enfants vivant dans votre ménage. Veillez également saisir les enfants qui ne vivent plus chez vous mais pour lesquels vous pouvez faire valoir encore des déductions.

Prénom	Nom	Date de naissance
Aucun enfant n'a été saisi.		

Ajouter enfant

RETOUR SUIVANT

Veillez saisir les enfants bénéficiant d'un accueil extrafamilial et les autres enfants vivant dans votre ménage. Veillez également saisir les enfants qui ne vivent plus chez vous mais pour lesquels vous pouvez faire valoir encore des déductions.



8. Enfant avec besoin insertion linguistique

ins +

2020/21 1re demande

En traitement par la personne requérante
Traité en dernier

1re demande ✓
Situation familiale ✓
Requérant-e ✓
Enfants ✓
Prise en charge
Taux d'activité
Situation financière
Détérioration du revenu
Documents
Validation
Calcul provisoire

Enfant 3

Les champs obligatoires sont munis d'un *

Sexe *
 Féminin
 Masculin

Prénom * Test Nom * Test

Date de naissance * 01.01.2018

Ferez-vous valoir une déduction pour vos enfants lors de votre déclaration d'impôts pour l'année 2020 ? *
 Aucun-e
 50%
 100%

Ferez-vous valoir une déduction pour vos enfants lors de votre déclaration d'impôts pour l'année 2021 ? *
 Aucun-e
 50%
 100%

Voulez-vous demander un bon de garde pour l'enfant ? *
 Oui
 Non

Votre famille parle-t-elle Allemand ? *
 Oui
 Non

Quelle classe fréquentera votre enfant à partir d'août 2020 ? *
Age préscolaire

Le besoin linguistique ou social de l'enfant a été confirmé par un service spécialisé.

Besoins *
 Insertion sociale
 Insertion linguistique

Service spécialisé *
Service spécialisé désigné par la commune

Prise en charge définie par le service spécialisé *
40

A partir de / depuis * 01.08.2020 Au 31.07.2021

Un numéro SYMIC a été attribué à l'enfant (possible pour les étrangères et étrangers, les requérantes et requérants d'asile ainsi que les personnes admises à titre provisoire ou réfugiées)

INTERROMPRE ENREGISTRER

Un besoin d'intégration linguistique donne droit à un bon de garde d'une hauteur fixe de 40% d'accueil (mais uniquement à partir de l'âge de 2 ans et jusqu'à l'entrée au jardin d'enfants).

Pour les communes de résidence de Ins, Gampelen, Gals, Tschugg, Vinelz et Lüscherz : Soumettre une confirmation de besoin d'intégration linguistique seulement sur demande. La commune vérifie le besoin selon les données du contrôle des habitants.

La procédure des autres communes n'est pas encore communiquée.

Important : Ne faire une demande pour intégration linguistique que si le taux d'occupation des parents n'est pas suffisant. Le besoin d'intégration donne droit à un taux d'accueil fixe de 40% (même si le taux d'occupation des parents donnerait droit à plus). La différence n'est pas calculée.



9. Prise en charge

Ins +

2020/21 1re demande

En traitement par la personne requérante
Traité en dernier par

1re demande ✓

Situation familiale ✓

Requérant-e ✓

Enfants ✓

Prise en charge ✎

Taux d'activité

Situation financière

Détérioration du revenu

Documents

Validation

Calcul provisoire

/ Féminin, 03.03.2016

Choisir une offre de prise en charge * ⓘ

Kita - Tagesstätte für Kleinkinder

J'ai signé un contrat avec l'institution.
 Le nom de l'institution n'est pas encore connu.

Institution *

Chinderhuus Ins

Je certifie que la prise en charge N'A PAS été ordonnée par une APEA.
 Votre enfant présente-t-il des besoins particuliers entraînant des frais de garde extraordinaires ?

INTERROMPRE DEMANDER UNE CONFIRMATION

Institution: **Chinderhuus Ins** ou **Chinderhuus Gampelen**

Valider avec «DEMANDER UNE CONFIRMATION»

La crèche doit confirmer la place (de même que l'indication du taux de prise en charge et du tarif). Vous serez informé par e-mail lorsque l'institution aura traité la demande. La procédure pour la demande peut être continuée sans cette confirmation.



10. Situation financière

Ins +

2020/21 1re demande

En attente de confirmation de place
Traité en dernier par ...

- 1re demande ✓
- Situation familiale ✓
- Requérant-e ✓
- Enfants ✓
- Prise en charge ⌚
- Taux d'activité ✓
- Situation financière ✗**
- Détérioration du revenu
- Documents
- Validation
- Calcul provisoire

Situation financière ... 2019

Les revenus et la fortune de **année 2019** ont déterminants.

Salaire net ⓘ *

Champ à remplir

Allocations familiales, autres revenus imposables ⓘ *

Revenu de remplacement ⓘ *

Contributions d'entretien perçues (revenu imposable) ⓘ *

Indépendant-e ⓘ

Contributions d'entretien versées pour autant qu'elles soient déductibles des revenus ⓘ *

Salaire net: Point 2.21 de la déclaration d'impôt (formulaire 2) ou point 11 du certificat de salaire.

Allocations familiales, autres revenus imposables: Point 2.25 de la déclaration d'impôt (formulaire 2), non compris dans le salaire net. Les revenus provenant de la location et de l'affermage de choses meubles (déclarés au point 2.25) ne doivent pas être pris en considération étant donné qu'il s'agit de revenus de biens.

Revenu de remplacement: Indemnités journalières, rentes, prestations AVS, AI, AC, APG, LPP, AI, etc. (points 2.22 et 2.23 de la déclaration d'impôt, formulaire 2)

Contributions d'entretien perçues (revenu imposable): Les contributions d'entretien font partie du revenu déterminant pour autant qu'elles soient imposables conformément à la législation cantonale sur les impôts (point 2.24 de la déclaration d'impôt).

Contributions d'entretien versées pour autant qu'elles soient déductibles des revenus: Contributions d'entretien pour autant qu'elles soient déductibles des revenus conformément à la législation cantonale sur les impôts Point 5.1 de la déclaration d'impôt (formulaire 5)

Fortune brute: Etat de la fortune au 31.12 de l'année déterminante: fortune conformément à l'état des titres (chiffre 32 du formulaire 3) moins rendement commercial et fortune commerciale (chiffre 53 du formulaire 3) + immeubles de la fortune privée (chiffre 7.0 du formulaire 7) + part de la fortune dans les communautés héréditaires et les communautés de copropriétaires (chiffre 8.3 du formulaire 8).

La fortune comprend l'ensemble des comptes bancaires et, le cas échéant, la valeur imposable des véhicules, les immeubles, les copropriétés, etc. (chiffres 4.1 et 4.2 du formulaire 4)

Dettes: Etat de la dette au 31.12 de l'année déterminante (point 4.3 de la déclaration d'impôt). Des justificatifs sur l'état de la dette doivent être fournis. Ils doivent être daté du 31.12 (les actes de défaut de biens ne sont pas pris en compte). Les dettes sont déduites de la fortune brute.

Recommandation : pour les parents avec déclaration d'impôts commune, indiquer le total de la fortune et des dettes sous partenaire 1 (comme justificatifs la déclaration d'impôts est suffisante, sinon justificatifs supplémentaires pour dettes et fortune).



11. Documents

002211

2020/21 1re demande SUPPRIMER TOUTES LES DÉCISIONS MESSAGES (0) CONTACT

En attente de confirmation de place
Traité en crèche

1re demande ✓
Situation familiale ✓
Requérant-e ✓
Enfants ✓
Prise en charge ✗
Taux d'activité ✓
Situation financière ✓
Détérioration du revenu ✓

Documents

Validation
Calcul provisoire

Enfants

Document	Année	Pour
Confirmation du service spécialisé		Test Test

Calcul de la situation financière pour 2019

Document	Année	Pour
Justificatif de salaire net (p. ex. certificats annuels de salaire)	2019	
Justificatif de salaire net (p. ex. certificats annuels de salaire)	2019	
Justificatif concernant la fortune, état au 31.12, p. ex. : extrait de compte, immeubles, intérêts, etc.	2019	
Déclaration d'impôt	2019	✓

Nom de fichier	Date	Taille
Steuererklärung 2019.pdf	16.02.2020	285.5 kB

Taux d'activité

Document	Activité	Pour
Contrat de travail / justificatifs des heures fournies / autre justificatif du taux d'activité lucrative		
Contrat de travail / justificatifs des heures fournies / autre justificatif du taux d'activité lucrative		
Justificatif d'activité indépendante ou attestation AVS et justificatif du taux d'activité lucrative	Test	

Autres justificatifs

Télécharger des documents supplémentaires

Upload

Confirmation du service spécialisé pour vérifier le besoin d'intégration linguistique : Communes de résidence de Ins, Gampelen, Gals, Tschugg, Vinelz et Lüscherz: Soumettre une confirmation seulement sur demande. La commune vérifie le besoin selon les données du contrôle des habitants.

La procédure pour les autres communes n'a pas encore été communiquée.

Justificatifs d'activité d'indépendant : Veuillez-vous renseigner directement auprès du point d'émission de votre commune de résidence pour savoir quels documents sont acceptés.

vert = documents téléchargés

jaune = documents manquants

12. Validation

Dès que la place aura été confirmée par la crèche vous obtiendrez un e-mail avec l'autorisation de valider votre demande.

Imprimer ensuite la validation de demande. Celle-ci doit être signée et complétée avec tous les documents nécessaires au point d'émission. La demande est considérée comme faite à partir de ce moment. **La décision sera faite une fois que tous les documents auront été remplis et transmis. Le point d'émission décide, quels documents sont acceptés comme justificatif.**

Les bons ne peuvent en aucun cas être émis rétroactivement. **Dans le cas où aucun bon de garde valable ne serait disponible, nous serions contraints de vous facturer le tarif complet sans déduction.**

Toutes les indications sont sans garantie. Les indications du point d'émission sont déterminantes.